



# BULLETIN D'ADHÉSION 2023 À L'ANVL

L'adhésion est valable pour une année civile. Une première adhésion après septembre est valable jusqu'à la fin de l'année suivante.

NOUVELLE ADHÉSION     RENOUELEMENT D'ADHÉSION

**Vous pouvez cotiser directement en ligne sur notre site [anvl.fr](http://anvl.fr)  
ou par chèque en complétant le questionnaire ci-dessous**

## Cotisation par chèque :

Nom : .....  
*pour les personnes morales merci d'indiquer le nom de la structure suivi de celui de la personne contact à qui transmettre les informations concernant l'association*

Prénom : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Adresse complète : .....

Date de naissance : .....

Souhaitez-vous recevoir par courriel les actualités de l'ANVL  oui     non

Souhaitez-vous participer en tant que bénévole à des activités au profit de l'ANVL ?  oui     non

- Cotisation simple (avec bulletin) : 50 €
- Cotisation familiale (avec bulletin) : 60 €
- Cotisation seule (sans bulletin) : 30 €
- Cotisation étudiante (sur présentation de la carte) : 10 €
- Cotisation personne morale (avec bulletin) : 100€

*Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable annuel. Un reçu fiscal vous sera adressé par l'ANVL.*

dont (éventuellement) un don de : .....euros pour l'ANVL   

**MONTANT TOTAL :** ..... €

Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de l'ANVL

Fait à ..... Signature :

Le .....

A retourner, avec votre règlement, à : ANVL - Station d'écologie forestière  
route de la Tour Denecourt - 77300 Fontainebleau

[anvl@anvl.fr](mailto:anvl@anvl.fr)  
[www.anvl.fr](http://www.anvl.fr)